

A RENVOYER COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À [BW@natagora.be](mailto:BW@natagora.be)

Liste électorale : Union Communale

## Nos questions

---

### Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

Notre priorité en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature est de:

Encourager le « **Groupe Nature** » du **PCDR** à poursuivre ses nombreuses activités.

Aujourd'hui, le groupe nature met en œuvre chaque année un, deux ou trois projets en matière de préservation de la nature et de la biodiversité. Le groupe nature choisit les projets qu'il souhaite mettre en œuvre en fonction des domaines d'intervention qu'il s'était fixés (en 2017): <https://www.helecinerurale.info/le-groupe-nature-et-son-action.html>

En 2018, le groupe a organisé une journée zéro déchet et a contribué activement à l'opération mille feuilles. Un travail de collaboration se fait avec l'école communale afin de sensibiliser les enfants. Mais c'est aussi l'opération automnale annuelle « **Ma Commune propre, je participe** » qui mobilise d'année en année **100 bénévoles** et le nettoyage du cours d'eau la petite Ghète. Nous pratiquons également le fauchage tardif.

Pour 2019, leur souhait serait de mener des actions pour préserver et valoriser le patrimoine naturel des chemins et des chavées. Un projet serait de faire un relevé de la biodiversité des chavées en étroite collaboration avec Natagora. La Commune ne dispose pas actuellement des expertises techniques pour réaliser ce travail.

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?

La différence entre ce que réalise le groupe nature et un PCDN ne nous paraît pas à notre sens énorme :

- Diagnostic de la biodiversité sur la commune (à réaliser)
- Stratégie et plan d'action (les bases de ce travail sont en partie réalisées).

La question du PCDN est également l'investissement humain et financier qui serait nécessaire pour le mettre en œuvre correctement.

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité?

La protection et la restauration du maillage écologique est en partie pris en compte par l'opération mille feuilles dans laquelle le groupe nature est impliqué par la plantation de buissons.

Nous souhaitons poursuivre ce type d'opération.

4. Prêtez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

L'un des objectifs de la prochaine législature est de créer un « **Plan de gestion différenciée** » pour nos cimetières (gestion naturelle) et espaces publics (interdiction de pulvériser – Passage au zéro phyto total).

### Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

Un outil tel qu'un schéma de développement communal pourrait être intéressant dans le contexte actuel de pression immobilière que l'Est du BW connaît. On pourrait y inclure une carte du réseau écologique. On aurait ainsi un cadre de référence pour toutes les actions impliquant le territoire.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

A partir du moment où un outil tel qu'un schéma de développement communal existe, il faudra en tenir compte dans le développement territorial.

3. De récentes études démontrent l'impact de la pollution lumineuse sur la faune. Envisageriez-vous des mesures pour diminuer ces effets néfastes ?

L'un des objectifs de notre programme est de mettre en œuvre un éclairage intelligent dans les endroits peu fréquentés (qui s'active en priorité lorsqu'un usager se rapproche de la zone couverte et s'éteint lorsque personne n'utilise plus l'espace public) mais aussi de mettre en place progressivement un éclairage LED sur toute la commune. Cette démarche doit être étudiée et on peut prévoir dans la définition des besoins, en collaboration avec Natagora, une puissance lumineuse qui serait moins néfaste pour la faune tout en étant en adéquation avec la puissance lumineuse nécessaire pour les usagers des voiries et la sécurité des lieux.

### La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?

Notre volonté est de créer un guide urbanistique, de densifier de manière raisonnée le centre de nos villages et assurer une urbanisation cohérente le long de nos deux grands axes (N64 et N279).

Mais c'est également améliorer l'accueil de la biodiversité dans les zones agricoles (81% du territoire héléinois).

Vu l'implication de la CLDR (groupe nature) dans l'opération mille feuilles proposée par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne et son partenaire privilégié, l'asbl Faune & Biotopes, le maintien ou la restauration de haies vives indigènes y serait inclus.

2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?

Cette démarche peut être envisagée pour autant que l'on puisse disposer des moyens humains.

3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?

Avec son Domaine d'Hélécin et le cordon végétal le long de la Ghète, notre commune dispose de sites d'intérêts biologiques.

A condition de mettre les moyens et de savoir qui en dispose, mettre en place sur notre territoire une réserve naturelle pourrait être une bonne chose. Il faudra également savoir ce que cela impliquerait pour une zone qui serait mise en réserve naturelle.

### Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))

En ce qui concerne le nourrissage du grand gibier et du sanglier en particulier, nous n'en avons pas encore chez nous du moins pas à notre connaissance. Mais nous y serions totalement opposés.

2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

Nous serions prêts à conditionner les lâchers massifs de petits gibiers uniquement dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplement d'espèces indigènes combinés à des efforts d'amélioration de leur biotopes et bien évidemment à grande échelle.

### Les spécificités locales

1. Envisagez-vous le renforcement du service éco-conseil ?

La commune dispose d'un agent dont les missions sont d'une part agent constatateur des infractions environnementales et d'autre part il joue également le rôle d'éco-conseil. La situation financière actuelle de la commune ne permet pas à ce jour d'envisager un renforcement au niveau ce poste.

Nous partageons déjà le poste avec la Ville de Jodoigne afin de réduire l'impact budgétaire.

2. Lors de certains événements, des rapaces en captivité sont exposés au public. Quelle est votre position par rapport à ces démonstrations et à ces détentions d'espèces issues de la faune sauvage ?

Le Ministre en charge du bien-être animal de la Région wallonne devrait prendre des mesures cohérentes et définir une réglementation avec des critères bien définis pour chaque commune afin d'assurer les meilleures conditions de vie possibles pour ceux-ci.

3. Quels sont vos projets en terme de lutte contre les inondations ?

Depuis maintenant quelques années, Hélécine est victime de fortes intempéries (précipitations très denses) avec comme conséquences principales la récurrence de coulées boueuses et de ruissellements concentrés dans différentes zones de la commune.

Les fortes intempéries s'accompagnent très souvent de coulées de boues en provenance des terres de culture et des chavées avec comme conséquences principales des voiries impraticables qui mobilisent le personnel technique communal et les Services Régionaux d'Incendie.

L'administration communale de Hélécine a dressé en septembre 2011 un premier cadastre des principaux problèmes survenus les deux dernières années en identifiant les causes principales et en proposant des remédiations. Cette étude très partielle a été encadrée par le service d'Hydrologie Fluviale de l'Université de Liège (Professeur F. Petit). Depuis lors d'autres phénomènes pluvieux très intenses ont entraîné des problèmes similaires, plus souvent localisés, mais nécessitant à nouveau des interventions récurrentes du service technique communal et régional d'incendie.

Pour l'aider dans ses démarches et dans l'évaluation de la problématique, le Collège communal a été suivi par la cellule GISER.

En matière d'inondations et de coulées de boues, la commune a été des plus proactives ces six dernières années. Le plan que nous avons finalisé était particulièrement ambitieux !

Après une phase de cartographie des zones à risques, divers grands travaux ont été entamés. Pendant cette législature de nombreuses grandes grilles (2m long/6m large) ont été installées aux endroits cruciaux (à l'entrée des chavées et des chemins agricoles).

En outre, l'administration communale de Hélécine collabore positivement avec les agriculteurs pour proposer des solutions, à mettre en œuvre collégalement (installation de bandes enherbées, de fascines et de talus filtrants).

4. Quelle exploitation comptez-vous faire de la cartographie du maillage écologique réalisée par le GAL Culturalité ?

Il va de soi que la cartographie du maillage écologique réalisée par le GAL Culturalité Hesbaye brabançonne sera prise en compte dans le processus d'élaboration d'un schéma de développement communal.

Vos réponses (longueur libre)

---